



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Savary-Moser Nadia / Boschung Bruno

2018-GC-44

Analyse des incidences des mesures structurelles et d'économies de l'Etat

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 21 mars 18, les députés Nadia Savary-Moser et Bruno Boschung reviennent sur le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg (MSE) accepté par le Grand Conseil lors de sa session d'automne 2013. Après avoir rappelé que ce programme portait sur un paquet global, avec des mesures limitées dans le temps et des mesures pérennes, ils indiquent que le message transmis au Grand Conseil faisait état d'objectifs financiers à atteindre répartis sur 4 axes de travail (revenus, subventions, effectifs et masse salariales, projets et réformes) et basé selon eux sur 4 principes (équilibre budgétaire, préservation des capacités d'investissement, diminution des charges et symétrie des efforts demandés).

Partant du principe que le programme de MSE est à ce jour achevé, les postulants demandent d'examiner les questions suivantes dans le cadre d'un rapport comportant une analyse globale de la situation actuelle et des conséquences des mesures prises ainsi qu'une vision du Conseil d'Etat sur les mesures pérennes :

1. Est-ce que les mesures prises ont permis d'atteindre les objectifs d'économies fixés par l'Etat qui se fondaient sur le plan financier ?
2. Si oui, vont-elles au-delà des espérances souhaitées ?
3. Les comptes de l'Etat sont excellents. Dès lors, les perspectives financières ne nous permettent-elles pas certaines adaptations sur les mesures pérennes ?
4. Quelles mesures envisagées (notamment en terme de projets et de réformes) n'ont-elles pas été mises en œuvre ? Pourquoi et, le cas échéant, est-il prévu de les mettre en œuvre et selon quel échéancier

II. Réponse du Conseil d'Etat

Approuvant la demande des députés Savary-Moser et Boschung, le Conseil d'Etat renonce à user du délai légal d'une année et décide de donner suite directe au postulat, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Il propose donc au Grand Conseil d'accepter le postulat et de prendre acte du rapport annexé.

28 août 2018

Annexe

[Rapport 2018-DFIN-45 du 28 août 2018](#)